

COMMUNIQUE DE PRESSE

Travail du dimanche : Les salariés de BRICORAMA se font rouler dans la farine par le millionnaire BOURRELIER

Il n'aura pas fallu longtemps à Bricorama pour revenir sur les maigres compensations au travail du dimanche. FO COMMERCE l'avait pourtant prédit. Une fois le travail du dimanche banalisé, il sera comme un autre jour.

Déjà que certains salariés ne bénéficient pas correctement de la classification de la branche, l'homme en chemise jaune qui écumait les plateaux de téléphones pour se faire passer pour un martyr, renfile son costume sombre de patron qui fabrique sa fortune sur le dos des salariés qu'il a fait travailler illégalement le dimanche pendant des années.

Une piécette sera donnée aux salariés travaillant le dimanche sous forme de prime en 2017 et après... le strict minimum.

Pour ce millionnaire, tout va bien selon « Challenge », il maintient sa fortune à 190 M€ pendant qu'un grand nombre de salariés n'arrivent pas à boucler les fins de mois.

Millionnaire, ce qui n'est pas le cas du Représentant syndical FO au CHSCT qui a le plus petit salaire parmi les gestionnaires de rayon et voire en dessous de salariés moins qualifiés, après 16 ans d'ancienneté.

Alors, « Merci patron » ? « Merci Jean-Claude ! ».

FO COMMERCE soutiendra ses militants dans les démarches pour réclamer justice. FO COMMERCE réclame toujours l'abrogation du décret du Bricolage qui permet d'ouvrir tous les magasins, tous les dimanches.

Paris, le 29 novembre 2016

Contacts :

Denis DA CRUZ – RS au CCE BRICORAMA - 06 66 52 01 28

Kamel REMACHE – DSC BRICORAMA - 06 95 22 07 59

Christophe LE COMTE - Secrétaire de la Section fédérale du Commerce - 01 48 01 91 33 – 06 68 66 25 24

